

Transition Énergétique

La loi des occasions manquées

L'Assemblée Nationale vient d'adopter en dernière lecture la loi sur la «transition énergétique et la croissance verte» (vote pour : Verts et Socialistes, contre : Les Républicains, abstention du Front de Gauche).

FO Énergie et Mines dénonce plusieurs dispositions de ce texte, qui ne répond en aucun cas aux besoins des populations et qui s'inscrit dans la déréglementation et le dumping social.

**NOMBRE D'OBJECTIFS PUREMENT IDÉOLOGIQUES**

Il en va ainsi de l'objectif de réduction par deux de la consommation d'énergie en 2050 par rapport à aujourd'hui. L'atteinte de cet objectif suppose un rythme de décroissance d'énergie jamais atteint dans notre Histoire et aboutit à renoncer à toute relance industrielle.

Il en va surtout de l'objectif de passage à 50% de nucléaire dans le mix électrique à l'horizon 2025 et du blocage de la part du nucléaire à 63,2 GW, obligeant à fermer deux centrales jugées sûres par l'Autorité de Sûreté Nucléaire pour obtenir le raccordement au réseau de Flamanville. FO Énergie et Mines est opposée dès l'origine à une telle perspective, qui frappe une énergie non émettrice de CO<sup>2</sup>, de même qu'aux dispositions discriminatoires contenues dans le texte qui concernent EDF seulement.

FO Énergie et Mines considère que la loi aurait dû partir des besoins des populations, prendre en compte les investissements déjà effectués et éviter d'aborder cette question sous un angle idéologique.

FO Énergie et Mines regrette également que les choix du texte (40% d'énergie électrique renouvelable en 2030 accompagnant la baisse du nucléaire) ne fassent l'objet d'aucun impact, ni financier, ni sur les tarifs réglementés, ni sur le nombre de kilomètres de réseau induits par de

*L'atteinte de ces objectifs suppose un rythme de décroissance énergétique jamais atteint dans notre Histoire et aboutit à renoncer à toute relance industrielle.*



HYDRAULIQUE :  
LA « CROISSANCE VERTE » IMPOSE-T-ELLE LA  
CONCURRENCE ?

Alors que la directive européenne sur les concessions permet – le cas est tellement rare qu’il doit être souligné – de maintenir les monopoles justifiés par l’exercice de missions d’intérêt général, le gouvernement VALLS a mis ses pas dans ceux du gouvernement FILLON en prévoyant les modalités d’ouverture à la concurrence.

Certes, le texte a été modifié en cours de lecture, l’action de FO y étant pour beaucoup. Il sera dorénavant possible de prolonger les concessions moyennant un programme de travaux alors que cette disposition était jugée impossible à l’origine.

Le texte réaffirme aussi que le statut du personnel s’appliquera au personnel qui serait transféré chez le nouveau concessionnaire et lui ouvre un droit d’option. Toutes choses pour lesquelles FO a bataillé depuis de nombreux mois.

Il n’en demeure pas moins que FO regrette vivement que le gouvernement n’ait pas réaffirmé son attachement au monopole dont bénéficient actuellement principalement EDF mais aussi ENGIE.

Le service public de l’hydraulique justifiait des dispositions plus ambitieuses tournant résolument le dos à la déréglementation.

## PÉRIMÈTRE DU STATUT DES IEG

Certes, le statut a été conforté dans l'hydraulique et dans certaines Entreprises Locales de Distribution qui feraient le choix de se constituer en holdings.

En revanche, il n'y a eu aucune avancée sur les entreprises de commercialisation concurrentes d'EDF et d'ENGIE (Direct Energie, ENI, Lampiris, etc.) qui continuent à prendre des parts de marchés aux opérateurs historiques sans respecter les règles sociales de notre branche. C'est inacceptable et FO Énergie et Mines poursuivra ce combat.

Il en va d'ailleurs de même pour les énergies renouvelables intermittentes et notamment l'éolien. Alors que la loi fixe un objectif de 40 % d'ENR en 2030, elle est muette sur la situation des personnels qui y seront employés. Là encore, c'est un dumping social prévisible. Encore une occasion manquée !

